CONSEIL COMMUNAL DE RUE	**MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR UN OBJET NON FINANCIER**

Conseil général du :	09.12.2026
Ordre du jour n° :	6
Énoncé :	Relevés de Bâtiments - Protection des personnes en cas d'incendie
Annexe (s) :	-
Conseiller communal en charge du projet :	Loris Bossi

1. Introduction

   Dans le cadre du programme de la mise en confirmité des bâtiments communaux, aux normes pour la protection des personnes en cas d'incendie, un état des lieu a été effecuté avec la collaboration de l'ECAB.

2. Objectif

   Etablir les relevés de chaque bâtiment pour disposer des plans détaillés de chaque bâtiments, et de passer à l'étape suivante qui consiste à :

   - Elaborer le plan de sécurité
   - Réaliser un plan d'évacuation

   à fournir à SEJ en rapport avec le plan AMOK

3. Les coûts

   Les objets concerné par les relevés

Rue, Place de la Foire n°1 (Ecole) (1)	CHF	8'500.00
Rue, Rue du Casino n° 16 (Ecole et salon de coiffure, garages) (2)	CHF	6'500.00
Promasens, Route de Blessens n°2, (Ecole et salle polyvalente) (3)	CHF	11'400.00
Chapelle, Route du Verger 53 (ecole, local jeunesse, local communale, abri-Pci) (4)	CHF	8'500.00
Auboranges, Impasse des Ecoliers 14, (Maternelle, appartement, abri-Pci) (5)	CHF	6'500.00
Promasens, Route de Blessens 10, AES (6)	CHF	1'500.00
Rue, Hôtel-de-Ville, Rue du Casino 30, Appartements, local comercial, restaurant, grande salle, salle société, abri-Pci (7)	CHF	13'100.00
Ecublens, Route de Rue 3, Appartement, réstaurant (8)	CHF	8'500.00
Ecublens, Route de Rue 3a, local quille avec cuisine et local jeunesse (9)	CHF	5'500.00
Ecublens, route de Villangeaux 1, Abri Pci (10)	CHF	4'000.00
Total des bâtiments sans subvention	CHF	**74'000.00**
Subvention Ecab pour l'élaboration de plans de sécurité	CHF	10'640.00
6% marge de sécurité pour eventuel dépassement de réalisation	CHF	4'640.00
Total de la demande de crédit	**CHF**	**68'000.00**

4. Financement

☒ Cet objet est financé sans emprunt

☐ Cet objet est financé par un emprunt

☐ Une autorisation d'emprunt est nécessaire

5. Préavis du Conseil communal

Favorable

6. Préavis de la Commission financière (si communiqué avant distribution)

---

7. Remarques complémentaires

La commission exposera les arguments en faveur de l'investissement et se tient à disposition pour compléter les renseignements fournis dans le message.